

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 64 (1919)  
**Heft:** 5

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

LXIV<sup>e</sup> Année

N<sup>o</sup> 5

Mai 1919

## Cavalerie allemande et cavalerie française dans la dernière année de guerre.

(Suite.)<sup>1</sup>

Maintenant que nous avons vu, dans leurs grandes lignes, les caractéristiques de l'organisation et de l'armement de la cavalerie française, nous pouvons jeter un coup d'œil sur ses *méthodes de combat à pied*. Elles ne diffèrent du reste de celles de l'infanterie que sur un point, celui qui touche à ses qualités de vitesse et de mobilité.

C'est ce que dit le règlement en ces termes :

L'action de la cavalerie à pied doit utiliser les qualités propres de l'arme : la vitesse et la mobilité.

Elle est caractérisée par *l'effet de surprise* et par *la manœuvre*.

L'effet de surprise est obtenu : en dissimulant à l'ennemi les mouvements d'approche à cheval ou à pied et en opérant dès le début de l'action par concentration brusque de tous les moyens de feux — en conservant une réserve à cheval pour exploiter le succès.

La manœuvre de la cavalerie à pied vise le débordement et l'encerclement de la résistance ennemie par la combinaison du feu et du mouvement.

Je cite encore les passages suivants parce qu'ils complètent la description des procédés d'attaque :

Devant les points qui paraissent fortement tenus on n'applique qu'un minimum d'éléments à pied. Ceux-ci constituent avec leurs armes automatiques un rideau de feu à l'abri duquel peut se monter la manœuvre.

On fait effort devant les points faibles de l'ennemi en poussant profondément et vite dans la direction assignée.

<sup>1</sup> Livraison de mars 1919.